

Vers de nouvelles lignes directrices européennes pour la validation des acquis

Revenant rapidement sur des travaux récents présentant un panorama européen des expériences de la validation de l'apprentissage non-formel et informel, ce billet pose la question du contenu des modifications pouvant être apportées dans les lignes directrices du *Cedefop* (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle) portant sur cette validation, actuellement en cours de mise à jour.

La validation de l'apprentissage « non-formel et informel » (ou « NFIL » pour *non-formal and informal learning*) correspond à la reconnaissance (par la certification) de compétences qui sont acquises lors d'activités structurées autour de programmes d'apprentissage, ou bien dans des cadres plus informels d'expériences extra-professionnelles, mais qui ne donnent (normalement) pas lieu à une reconnaissance formelle de ces compétences sous forme de certification). En France, la validation de la NFIL prend la forme de « Validation des acquis de l'expérience » (VAE) en place depuis plus d'une dizaine d'années (voir par exemple cette [note du CEP](#) présentant l'expérience française).

Validation de la NFIL : récents états des lieux et lignes directrices du *Cedefop*

L'intérêt pour la validation de la NFIL va croissant en Europe, aussi bien au niveau des implications des Etats-membres de l'Union dans des pratiques de validation, qu'au niveau des institutions européennes à travers des législations ou la création d'outils cherchant à promouvoir le développement de la validation de la NFIL.

Deux travaux récents présentent un panorama des expériences et des pratiques de validation et de reconnaissance des compétences dans les Etats-membres de l'Union :

- Un [travail](#) du Centre Etudes et Prospective et de Sémaphores du Groupe Alpha conjointement avec Consultingeuropa : le projet *Acteurs, pratiques et enjeux de l'apprentissage non-formel et informel et de sa validation* réalisé pour la Confédération Européenne des Syndicats (CES) en 2011-2012 et qui a fait l'objet d'un [ouvrage](#) publié par l'Institut Syndical Européen en 2014.
- La [mise à jour de 2014](#) de *l'Inventaire européen de la validation de l'apprentissage non-formel et informel*, coordonné par le *Cedefop* et qui en est à sa cinquième édition (après 2004, 2005, 2007/2008 et 2010).

Ces travaux soulignent une grande diversité dans les expériences de validation mais aussi dans le degré d'implémentation de cadres nationaux structurant qui systématisent de manière unifiée les pratiques existantes. Si la validation de la NFIL reste marginale dans certains pays, des évolutions significatives ont eu lieu les dernières années. Ainsi, des systèmes structurés se font jour dans certains pays comme en Italie où la Loi de Juin 2012 fixe une feuille de route pour la construction d'un cadre unifié national de validation des acquis.

Une recommandation du Conseil Européen de décembre 2012 établit un objectif de mise en place de cadres nationaux de validation de la NFIL d'ici 2018. Cette recommandation établit clairement une incitation à suivre cette voie qui possède une vraie valeur juridique reconnue par le juge européen, sans non plus représenter le même niveau juridique d'une directive européenne. Les évolutions présentées plus haut sont favorisées par l'implémentation de certains outils, comme le [Cadre Européen des Certifications](#) qui grandit en influence à l'échelle européenne. Par ailleurs, les [lignes directrices du *Cedefop*](#) pour la validation des acquis non formels et informels de 2009 (s'appuyant sur les enseignements de l'inventaire européen de la validation de la NFIL de 2007/2008) soulignent les

‘grands principes’ et les principaux enjeux de la mise en œuvre de pratiques adéquates et performantes de validation. Une mise en jour de ces lignes directrices est actuellement en cours par le *Cedefop*, en concertation avec la Commission Européenne et les parties prenantes.

Quel contenu des nouvelles lignes directrices ?

Les lignes directrices représente un outil riche et dense assez normatif dans le sens où il édicte ce qu’il est souhaitable de faire tout en rappelant couramment les principes qui doivent sous-tendre à la mise en œuvre de système de validation de la NFIL.

Le travail réalisé par le Groupe Alpha pour la CES (et présenté plus haut) insiste tout particulièrement sur l’importance de développer la *négociation collective portant sur la validation de la NFIL* (ou l’incluant sur des sujets connexes comme la formation professionnelle). Ce travail fait également un certain nombre de propositions visant à permettre d’améliorer l’accès et la visibilité de la validation, reprises ci-dessous :

Tableau 1 : ensemble de propositions visant à favoriser l’accès et la visibilité de la validation de la NFIL

Améliorer la coordination et le suivi des actions de reconnaissance et de validation de la NFIL

- Enrichir les partenariats entre acteurs publics et sociaux au niveau territorial afin de consolider (ou d’impulser) les dispositifs de validation de la NFIL.
- Introduire des protocoles pour des partenariats avec des centres de formation et de validation de compétences dans les accords issus de la négociation collective sectorielle et d’entreprise.
- Améliorer l’observation et l’évaluation des parcours professionnels individuels pendant et après la validation.

Informer et conseiller les personnes sur la NFIL, sa reconnaissance et sa validation

- S’assurer qu’une information accessible et précise sur les manières de reconnaissance et de validation est largement disponible.
- Encourager les dispositifs pilotes fournissant des conseils précis à des groupes bénéficiaires ciblés par la validation de la NFIL et, après évaluation de ces dispositifs, définir des moyens de les diffuser.
- Développer l’information et le conseil ciblant les travailleurs en entreprises (et en particulier les moins qualifiés), et encourager l’intégration de la NFIL dans la gestion des ressources humaines.

Accompagner les travailleurs dans le parcours de reconnaissance et de validation des compétences

- Améliorer l’accompagnement avant, pendant et après la validation.
- Adapter les services support aux catégories spécifiques de personnes.
- Garantir la professionnalisation des fournisseurs d’accompagnement personnalisé.

Encourager la validation complète des compétences, à travers l’accès à la certification

- Améliorer la gestion de la validation de la NFIL par les membres du jury responsable de l’évaluation.
- Garantir l’accès aux modules de formation continue complétant une validation partielle.

Source : Fleury N. (2014, [ETUI Policy Brief](#))

L’*Inventaire européen de la validation de l’apprentissage non-formel et informel* de 2014 inclut notamment un tableau de bord relié à des indicateurs présentant le progrès vers la réalisation de « grands principes » dans les modalités de mise en œuvre de la validation de la NFIL. Dans ce tableau repris ci-dessous, les chiffres présentés en gras indiquent le niveau de réalisation en 2014 et les chiffres présentés entre parenthèses indiquent l’évolution sur la période 2010-2014. A partir de cette synthèse, on peut souligner que des efforts conséquents semblent devoir être portés au niveau européen au moins sur les niveaux suivants (*indicateurs sur lesquels une majorité de pays de l’Union [incluant des pays partenaires] est en retard, ou très en retard, indiqués par les encadrés orangés dans le tableau*) :

- Sur l’information/conseil/orientation des candidats à la validation.
- La mise en place de ressources pour le développement des compétences des salariés dans tous les secteurs.
- Sur l’orientation des dispositifs de validation en priorité à destination des publics fragiles.
- De proposer des bilans/audits de compétences aux chômeurs de plus de 6 mois.

- Sur l'utilisation des outils européens *Europass* (principalement un CV normé à l'échelle européen) ou *Youthpass* (outil à destination des jeunes de reconnaissance européen des acquis non-formels et informels).

Tableau 2 : progrès dans le degré de réalisation des grands principes dans la mise en œuvre de la validation de la NFIL (2010-2014)

	Trends –number of countries			
	Good development	Efforts need to be stepped up	Urgent action is needed	No information
Information, advice and guidance on benefits, opportunities and procedures	12 (+7)	14 (=)	5 (-6)	5 (+1)
Guidance and counselling is readily accessible	19 (=)	9 (+4)	4 (-3)	4 (+1)
Links to NQFs and in line with EQF	19 (+7)	17 (-1)	0 (-4)	0 (=)
Compliance with agreed standards equivalent to qualifications obtained through formal education programmes	20 (+6)	13 (-4)	2 (+1)	1 (-1)
Transparent QA measures are in line with existing QA frameworks to support reliable, valid and credible assessment	15 (+4)	13 (+2)	8 (-3)	0 (-1)
Provision is made for the development of professional competences of staff across all sectors	7 (+1)	2 (=)	26 (+3)	1 (-2)
Synergies between validation and credit systems (ECTS and ECVET)	27 (+6)	5 (-1)	4 (-3)	0 (=)
Disadvantaged groups are particularly likely to benefit from validation	8 (+3)	12 (+2)	12 (-4)	4 (+1)
Individuals who are unemployed have the opportunity to undergo a 'skills audit' within 6 months of an identified need	0 (n.a.)	17 (n.a.)	19 (n.a.)	0 (n.a.)
The use of EU transparency tools is promoted:				
■ Europass Framework	7	10	13	6
■ Youthpass	3	8	17	8

Source : Inventaire Européen sur la validation (2014)

Notes: 33 pays sont concernés, incluant des pays partenaires au-delà des 27 pays de l'Union Européenne. Les encadrés orangés soulignent quand le nombre de pays sur lesquels devraient porter des efforts est majoritaire.

Les nouvelles lignes directrices s'appuieront de manière conséquente sur l'inventaire européen sur la validation de 2014. Les propositions avancées du Groupe Alpha complètent sur plusieurs points les nécessités de progression pointées par l'*Inventaire européen*, même si elles se regroupent également sur d'autres (par exemple en termes d'orientation et de conseil). Certaines des propositions du Groupe Alpha supportent ainsi l'idée de complémentarité entre formation professionnelle et validation, insistent sur la nécessité de performance et de qualité des centres de validation, et sur la pertinence du suivi des parcours professionnels *avant* et *après* validation des bénéficiaires. Faisons ici le vœu que ces idées, toutes vouées à l'amélioration de l'accès à la validation, à sa professionnalisation et à son évaluation, soient intégrées sous une forme ou une autre dans la mise à jour des lignes directrices sur la validation préparées par le *Cedefop*, mais aussi qu'elles s'accompagnent d'une plus grande place de la validation des acquis dans la négociation collective.